

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l’alinéa 24, substituer aux mots :

« la taxe au Trésor »

les mots :

« au Trésor la taxe ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase des alinéas 25 et 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.